

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle
LA BRESLE
 3 rue Sœur Badiou 76390 AUMALE
 Tél : 02 35 17 41 91

« Vallée Site de la Bresle »

Animation du document d'objectifs Natura 2000

1^{ère} journée « Natura 2000 »

1^{er} octobre 2015

JP BILLARD, chargé de mission Natura 2000

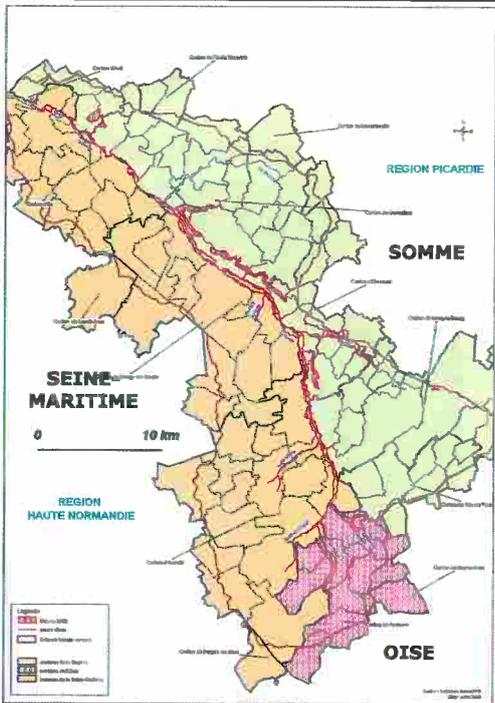
Sensibilisation aux espèces végétales invasives des milieux humides et aquatiques



Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle
LA BRESLE

A. Rappels du contexte

- 2 régions concernées
- 3 départements concernés
- 43 communes intéressées
 - 15 en Seine-Maritime
 - 6 dans l'Oise
 - 22 en Somme
- Superficie du site : env. 1 200 ha
- 3 types de milieux :
 - Forêts, pelouses sèches et milieux aquatiques
- 5 gestionnaires milieux aquatiques**



B. Rappels du contexte écologique

Les habitats remarquables Natura 2000 du site

Pelouses sèches semi-naturelles (« larris ») et faciès d'embuissonnement sur calcaire (site d'orchidées remarquables) - 6210* dont pelouses sèches à Avoine des prés et pelouses marneuses à Parnassie des marais (endémique)

Formations à Genévrier sur landes ou pelouses calcaires - 5130

Hêtraies à Aspérule et Jacinthe et Frênaies érabrales calcicoles de pente - 9130

Hêtraie chênale collinéenne à Houx - 9120

Rivières à radeaux de Renoncules et de Callitriches - 3260

Mégaphorbiaies hygrophiles (végétation à hautes herbes) - 6430

Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun - 91E0*



Larris de St-Aubin-Rivière

Habitats et espèces prioritaires pour notre site



B. Rappels du contexte écologique

L'état de conservation des habitats remarquables

Pelouses sèches semi-naturelles à Avoine des prés
6210-22

Pelouses sèches ourliée à Brachypode penné 6210-22

Pelouses marneuses à Parnassie des marais 6210-20

EC moyen à mauvais

Formations à Genévrier sur landes ou pelouses calcaires
5130

Hêtraies à Aspérule et Jacinthe et Frênaies érabrales calcicoles de pente - 9130

EC bon à moyen

Hêtraie chênale collinéenne à Houx - 9120

Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun - 91E0*

Rivières à radeaux de Renoncules et de Callitriches -
3260

EC moyen à mauvais

Mégaphorbiaies hygrophiles (végétation à hautes herbes) - 6430

* Habitats prioritaires au titre de la DH

Habitats et espèces prioritaires pour notre site

B. Rappels du contexte écologique

Les espèces remarquables Natura 2000 visées sur ce site



Agrion de Mercure

Des poissons: **Saumon atlantique** (1106), **Chabot** (1163), **la lamproie de rivière** (1099), **la lamproie de Planer** (1096), **la lamproie marine** (1095)

Un crustacé : **l'écrevisse à pieds blancs** (1092) – ajout

Des chauves-souris : **Vespertilion de Bechstein** (1323), **le Grand rhinolophe** (1304), **Grand murin** (1324), **Vespertilion à oreilles échanquées** (1321)

Insectes : **Agrion de Mercure** (1044),

Damier de la Succise (1065)

Habitats et espèces prioritaires pour notre site



C. Les enjeux du site

➤ **Enjeu n°1 : le maintien et/ou la restauration du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site**

Visa la réalisation d'actions ou de mesures comme par exemple :

- la mise en œuvre systématique de programmes pluriannuels de restauration et d'entretien de la végétation des bords de cours d'eau comme des milieux forestiers,
- **la lutte contre les espèces invasives qu'elles soient animales ou végétales : suivi des populations de rats musqués et ragondins....**

➤ **Enjeu n°2 : la restauration du fonctionnement naturel de l'hydrosystème Bresle et de la bonne qualité de ses eaux (souterraines comme superficielles)**

- la restauration des prairies ou de bandes enherbées en bordure de cours d'eau
- le maintien des zones humides remarquables de la vallée,

➤ **Enjeu n°3 : la cohérence des textes et outils de gestion s'appliquant à la Bresle**

La directive « habitats, faune, flore » apparaît pour beaucoup comme un texte supplémentaire venant s'ajouter à l'ensemble des plans, lois, codes et autres règlements ou programmes d'actions sur la vallée ou à venir (SAGE, PPRI ?). Des mesures devront être prises pour garantir l'harmonisation de ces différents documents.

➤ **Enjeu n°4 : la gestion de la fréquentation du site / la communication auprès du public**

Journée « Natura » : action de sensibilisation qui entre dans ce cadre et les missions de la structure animatrice...

D. Les objectifs de cette ½ journée de formation

L'objectif principal de l'action réalisée ce jour par l'EPTB Bresle et le Conservatoire botanique national de Bailleul **est la sensibilisation à la lutte contre les espèces végétales invasives, présentes dans les milieux aquatiques et humides qu'il est ou sera certainement possible trouver un jour sur notre bassin versant.**

Il s'agit de :

-sensibiliser, responsabiliser et impliquer les différents acteurs, gestionnaires de ces milieux aquatiques, potentiellement en lien avec ces espèces végétales, aux dangers qu'elles représentent ;

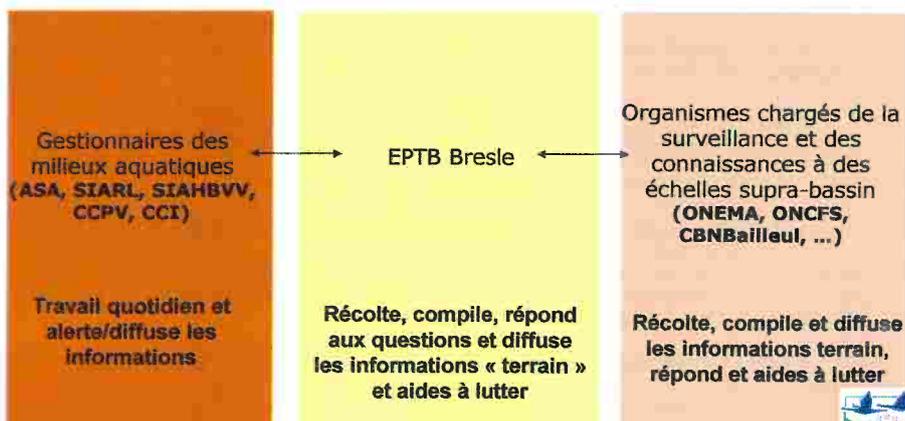
Précisément de :

- viser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui pourraient être impactés par une prolifération de ces espèces ;
- expliquer des méthodes de lutte adaptées à chaque espèce et aux différentes conditions stationnelles ;
- prévenir la propagation et la colonisation des espèces invasives ;
- conserver un aspect esthétique des zones contaminées acceptable.



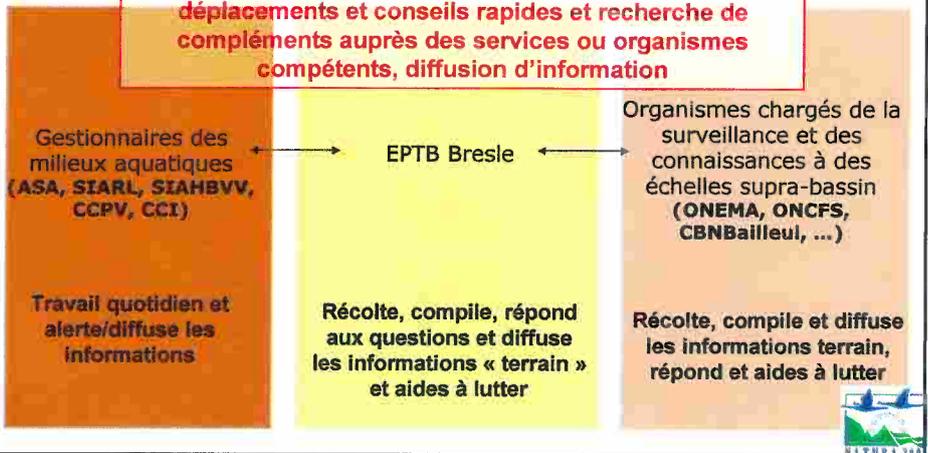
D. Les objectifs de cette ½ journée de formation

Améliorer la coordination grâce au concours de tous les acteurs



D. Les objectifs de cette 1/2 journée de formation

Solliciter l'EPTB Bresle autant que de besoins ; déplacements et conseils rapides et recherche de compléments auprès des services ou organismes compétents, diffusion d'information



D. Les objectifs de cette 1/2 journée de formation

La sensibilisation et la coordination doit permettre d'avoir le réflexe nécessaire pour permettre une intervention RAPIDE, APPROPRIÉE et PROPORTIONNÉE



La main à Aymeric WATTERLOT

Conservatoire Botanique National

